

Choisir son expert-comptable pour profession libérale

Description

Choisir un expert-comptable pour un professionnel libéral, se faire accompagner par un expert-comptable peut être une bonne solution. La particularité de ces métiers réside dans le fait que le professionnel devra gérer les impératifs liés à la gestion d'une entreprise et notamment la comptabilité.

Pour cela, il est possible de faire appel à un [cabinet comptable](#) ou à un [expert-comptable en ligne](#) afin d'éviter des heures fastidieuses de comptabilité à faire soi-même.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Quel est le rôle de l'expert-comptable pour les professions libérales ?

La mission des expert-comptables pour les professionnels libéraux consiste à tenir la comptabilité au sens large et cela varie selon que la profession libérale soit exercée sous la forme d'une société ou d'une entreprise individuelle.

Les obligations comptables pour les sociétés

Une activité libérale peut être exercée sous la forme d'une société, unipersonnelle ou pas, telles qu'une [EURL](#), une [SARL](#), une SASU ou encore une SAS.

Ainsi, de telles sociétés font face à des [obligations comptables](#) importantes, telle que l'établissement des comptes annuels (le bilan, le compte de résultat, l'annexe), la tenue d'une comptabilité régulière, etc.

Bon à savoir : les sociétés exerçant des activités libérales au régime de la déclaration contrôlée sont généralement exemptées de réaliser les annexes comptables.

Les sociétés libérales peuvent bénéficier de règles de compatibilité plus restreintes telles que :

- La tenue d'une [comptabilité d'engagement](#), d'un grand livre et des journaux comptables ;
- La présentation de comptes annuels, y compris l'annexe.

A noter : de plus, la loi permet aux petites et moyennes entreprises d'opter pour une comptabilité super simplifiée lorsque de telles entreprises sont assujetties au régime simplifié d'imposition (RSI).

Les obligations comptables pour les entrepreneurs individuels

Ensuite, pour les professionnels libéraux exerçant sous le statut de la [micro-entreprise](#), (c'est-à-dire réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 77 700€) les **obligations comptables sont simplifiées**.

En pratique, les obligations comptables se résument à la **tenue d'un livre de dépenses et de recettes**.

En revanche, lorsque les bénéfices de l'auto-entreprise dépassent les 77 700€, celle-ci est d'office soumise au statut de l'[entrepreneur individuel](#) et donc doit suivre le régime de la déclaration contrôlée.

Attention : contrairement au régime de la micro-entreprise, ce régime impose la tenue d'une comptabilité de trésorerie et donc la tenue d'un livre journal ainsi que l'établissement d'un compte de résultat et d'un bilan.

L'expert-comptable est-il obligatoire pour les professions libérales ?

Ainsi, légalement il n'est **pas obligatoire pour les professionnels libéraux** d'avoir recours à un [expert-comptable](#).

Néanmoins, eu égard aux obligations comptables de ses professionnels, il est **quasiment indispensable** pour les professionnels libéraux de solliciter les missions d'un expert-comptable.

De plus, seront détaillés dans la suite de l'article les différents avantages procurés par les services d'un professionnel en la matière.

En outre, il n'est pas rare de voir des experts-comptables **spécialisés dans la comptabilité des professionnels libéraux**, voir même dans la comptabilité des

professions libérales réglementées.

Ainsi, ce professionnel peut vous conseiller sur les évolutions et les changements légaux concernant votre domaine d'activité.

Bon à savoir : de plus, en cas d'erreur dans l'exercice des missions comptables, la responsabilité du professionnel peut être engagée et cela évite que la votre soit engagée.

Quelles sont les professions concernées ?

Lorsque l'on parle de profession libérale, cela désigne à la fois :

- Un métier de service intellectuel et/ou conceptuel (mais pas commercial ou industriel) ;
- Une activité exercée de manière indépendante, c'est-à-dire de non salariée.

En résumé, une activité libérale est une activité qui n'est **ni commerciale, ni artisanale, ni industrielle, ni agricole** mais qui ne constitue pas non plus des prestations de service.

Par exemple, sont des professionnels libéraux, les architectes, les coachs mais également les [infirmiers libéraux](#), les avocats, les experts comptables, ou encore un [pédicure libéral](#).

A noter : les activités libérales sont imposées dans la catégorie des bénéfiques non commerciaux (BNC).

Ensuite, les activités libérales **sont partagées en 2 catégories**.

- Les professions réglementées ;
- Les professions non réglementées.

Ainsi d'une part, il y a les professions libérales réglementées et il s'agit de professions **avec des conditions d'exercice stricte**.

Généralement, il est imposé une condition de diplôme pour exercer et la profession est régie par des organismes professionnels, tels que des chambre ou des ordres (c'est notamment le cas des pharmaciens, des avocats, des experts-comptables).

Et d'autre part, les **professions libérales non réglementées**.

Là, il s'agit de toutes les autres professions libérales c'est-à-dire toutes les professions qui ne sont **ni commerciales, ni artisanales, ni industrielles, ni agricoles** et qui ne sont pas soumises à des conditions d'exercice.

Zoom : Si vous êtes un professionnel libéral souhaitant gagner du temps, vous pouvez confier votre [comptabilité en ligne](#) à l'équipe de LegalPlace. Cette solution vous permet d'éviter certaines dépenses excessives, et de consacrer la totalité de votre temps à l'exercice de votre profession.

Quels sont les avantages procurés par l'expert-comptable à un professionnel libéral ?

Ainsi, comme évoqué plus haut dans l'article, et même si les professionnels libéraux ne sont pas tenus de faire appel à un expert comptable, cela leur procure de nombreux avantages notamment :

- Un gain de temps ;
- La conformité aux règles fiscales et comptables ;
- Le conseil sur les diverses obligations.

Le gain de temps

Tout d'abord, un des avantages majeurs dans le fait de solliciter un expert-comptable pour les professionnels libéraux **est le gain de temps**.

En effet, les tâches comptables sont par fois complexes et peuvent prendre **beaucoup de temps au prorata du temps passé sur l'activité principale**.

En outre, il est fréquent qu'une activité exercée libérale soit également chronophage car exercée de manière indépendante.

Attention : ainsi, pour tenir une bonne comptabilité il est conseillé d'avoir des bonnes notions comptables ce qui n'est pas toujours le cas des professionnels libéraux. Donc, les libéraux prennent le risque d'y passer beaucoup de temps sans certitude de ne pas commettre d'erreurs et d'engager sa responsabilité.

Par conséquent, l'expert-comptable fera donc gagner un temps au professionnel libéral, qui pourra se concentrer sur son activité principale **sans risquer de commettre des erreurs comptables.**

La mise en conformité aux règles fiscales et comptables

Ensuite, les professions libérales, à l'instar de tous les professionnels, sont **soumises à de nombreuses obligations comptables et fiscales.**

Selon les périodes, les démarches comptables peuvent être volumineuses et solliciter un expert dans ce domaine permet :

- D'éviter les erreurs ;
- De ne pas recevoir de pénalités financières ;
- De ne pas engager sa responsabilité.

A noter : en effet, si l'erreur rentre dans le spectre des missions que devaient accomplir l'expert comptable, c'est lui qui engage sa responsabilité civile professionnelle, sans que le professionnel libéral ne l'engage.

Les conseils sur les obligations

Enfin, les professions libérales doivent **s'acquitter de leurs cotisations d'assurance maladie et de cotisations sociales** auprès de l'URSSAF.

En ce qui concerne la retraite et l'invalidité, elles relèvent de la caisse CIPAV. Ces deux organismes sont donc chargés de la gestion de ces différentes prestations pour les professions libérales.

Par conséquent, l'expert comptable peut assurer de telles obligations au nom et pour le compte de son client.

Les avantages de l'expert-comptable en ligne

- 1 Un gain de temps
- 2 La comptabilité réalisée par des experts
- 3 L'accès à un logiciel de comptabilité
- 4 Un service moins cher qu'un cabinet comptable classique
- 5 Un prix adapté aux prestations demandées

LegalPlace.

Voici une courte vidéo vous expliquant rapidement et simplement tout ce qu'il faut savoir sur l'expert-comptable en ligne.

Quel est le tarif d'un expert-comptable pour un professionnel libéral ?

Le service fourni par un cabinet d'expertise comptable pour les professionnels libéraux **varie en fonction des missions qui lui sont confiées**, ce qui peut influencer les tarifs pratiqués par ce dernier.

Les honoraires facturés par un cabinet d'expert-comptable ordinaire ne sont pas régis par une disposition légale et peuvent être déterminés selon différents modes de tarification, tels que le forfait annuel ou le forfait basé sur le temps passé sur votre dossier.

Voici une fourchette de prix pour les principales prestations :

- Entre 140 et 550€ HT pour les formalités de création d'entreprise ;
- Entre 900 et 3 000€ HT pour la tenue de la comptabilité et l'élaboration du bilan ;
- Environ 25€HT par bulletin de paie.

Attention : Le prix d'un expert-comptable pour une profession libérale étant difficile à estimer, il est conseillé de faire plusieurs demandes de devis une fois vos besoins précisément définis.

Pour diminuer vos coûts, vous pouvez notamment opter pour :

- La gestion lui-même sa comptabilité en ligne ;
- L'appel à un comptable indépendant pour la saisie ;
- Confier uniquement la vérification des comptes et la préparation du bilan et du compte de résultat à un cabinet d'expertise-comptable ;
- Bénéficier de l'accompagnement [d'un expert-comptable en ligne](#).

FAQ

Un comptable est-il obligatoire pour un professionnel libéral ?

Le recours à un expert-comptable ou un comptable n'est pas obligatoire pour les professions libérales, mais il présente de nombreux avantages. Selon la forme juridique de votre activité, il pourra même être indispensable pour faire face à la complexité de la gestion comptable.

Comment tenir sa comptabilité profession libérale ?

Même s'il n'est pas légalement tenu à une obligation de comptabilité, le professionnel libéral est cependant chargé de saisir chronologiquement l'intégralité des recettes de sa micro-entreprise. Il s'agit de la mise à jour du livre de recettes. Aucun compte annuel n'est demandé aux micro-entrepreneurs.

Quelles sont les missions d'un expert-comptable ?

Les principales missions d'un expert-comptable sont les suivantes :

- Les démarches de création d'entreprise ;
- La réalisation d'un prévisionnel financier ;
- La tenue de la comptabilité ;

- L'établissement des comptes annuels ;
- La déclarations fiscales et sociales ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La création de tableaux de bord pour le suivi de l'activité ;
- Les conseils pour le développement et le pilotage de la société, etc.